

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR14.19PR
concernant
la 1ère série de compléments au budget 2014**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a siégé le 26 mai et le 2 juin 2014.

La délégation municipale était composée de M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL et de M. Alain CHARLES du Service des finances. Nous les remercions pour les renseignements fournis et les précisions apportées aux différents points de ce préavis.

Deux points faisant une demande de complément au budget ont été particulièrement discutés. Ils concernent les dicastères suivants :

Travaux et environnements

La commission trouve curieux qu'un crédit complémentaire soit demandé pour l'abattage des arbres du parc Piquet alors que cet abattage était déjà mentionné dans le préavis PR13.39PR et que cette coupe aurait pu y être intégrée. Il semble bien qu'au moment du préavis précédent, l'état clinique des arbres était connu.

Une partie de la commission émet donc quelques réserves sur cette façon de procéder.

Administration générale

La commission s'est aussi penchée sur la demande complémentaire afin de mettre en place un système interne de vente et consultation en ligne des cartes CFF mises à disposition par la commune à un prix préférentiel.

La commission est consciente qu'il faut améliorer l'accès à ce service.

S'étonnant du montant élevé de la dépense prévue, la Commission des finances a obtenu les renseignements suivants :

Tableau des détails de la demande de crédit complémentaire

Détails de la demande de crédit complémentaire

Correction différence 5 cartes CFF au tarif 2013 de 12'900.-/abo (1'600.- x 5)	8'000.00
GELORE + Datatrans - Coûts totaux 1ère année	5'393.00
Achat 2 cartes CFF tarif 2013 non budgeté (12900*2)	25'800.00
	39'193.00

Par ailleurs, la commission relève que les produits complémentaires sous comptes 110.4362 ne sont pas mentionnés dans le présent préavis (Fr. 28'950.-- estimé par la commission).

Cependant, après recherche et informations données par un membre de la commission, nous nous sommes aperçus que ce système était déjà en place sur la toile et que notre commune pouvait y participer pour une somme très modeste environ Fr. 700.-- à Fr. 800.--. (Montant unique pour acquisition de la licence).

(<http://www.tageskarte-gemeinde.ch/fr-fr/>)

Ce système est donc abordable, il est pratique et utilisé par bon nombre de communes, notamment par la commune voisine d'Orbe. Pour l'utilisateur, il est efficace car il regroupe les communes offrant des cartes CFF à prix réduits.

Au vu des éléments ci-dessus, il semble, dès lors que la mise en place d'un système interne à la ville paraît inutile et onéreux.

Conclusions :

Dans la mesure où la dépense en lien avec le système de vente en ligne n'a pas été engagée, la commission vous propose d'amender les articles 1 et 2 de ce préavis.

Elle vous propose le texte suivant :

Article 1 amendé :

Des compléments au budget 2014 représentant au total une augmentation de charges de **Fr. 246'900.-** sont accordés à la municipalité.

Article 2 amendé :

La situation financière de la commune est donc arrêtée comme suit :

1. Administration générale	33'800	
Charges supplémentaires	246'900	
Excédent de charges selon budget et crédits supplémentaires :		3'235'870

La Commission des finances vous propose donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1 et 2 tels qu'amendés.

Pour la COFI

Roland Villard

